

DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
LIMOUXCOMMUNE DE **MAGRIE****DÉLIBÉRATION N° 2024/7-1/ 54**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de novembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme JEANFREU Christiane, Maire.

Nombre de conseillers :

- ◇ *en exercice* : 11
- ◇ *présents* : 11
- ◇ *votants* : 11
- ◇ *pour* : 11
- ◇ *contre* : 0
- ◇ *abstentions* : 0

Date de la convocation du Conseil municipal : 15 Novembre 2024.

Présents : JEANFREU Christiane, SPERANDIO Marc, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, BASTIDE Patrick, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle, MALET Thierry.

Absentes excusées : BELOTTI Magali (a donné procuration à TAILHAN Isabelle), VIEU Virginie (a donné procuration à JEANFREU Christiane).

Secrétaire de séance : SPERANDIO Marc.

Madame le Maire indique au Conseil municipal que les travaux d'agrandissement du cimetière communal sont à présent terminés. Un columbarium et un jardin du souvenir ont été créés.

Elle précise que l'ancien cimetière ne dispose plus d'emplacements libres.

Elle propose ensuite au Conseil de reconsidérer les catégories de concessions et de réviser les tarifs.

Ouï Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Vu les articles L 2223-2, L 2223-11, L 2223-13, L 223-14, et L 2223-15 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient d'adapter les catégories et les tarifs des concessions compte tenu des aménagements réalisés :

➤ **DÉCIDE, avec effet au 1° décembre 2024 :**

- De définir une superficie unique de 6 m2 pour les terrains concédés affectés à des inhumations en pleine terre, tombeau ou caveau ;
- De supprimer la catégorie de concession trentenaire ;
- De créer la catégorie de concession cinquantenaire ;
- Que la rétrocession d'une concession ne donne lieu à aucun remboursement ;
- De fixer les tarifs suivants à compter du 1° Décembre 2024 :

	Durée	50 ans	Perpétuelle
Concession en pleine terre	Terrain 6 m2 (2m x 3 m)	800 €	1 000 €
Concession dans l'espace cinéraire	Columbarium	600 €	800 €
	Cavurne 1 m2 (1 m X 1 M)	300 €	400 €

- **PRÉCISE** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget M57 de la commune.

... / ...

OBJET :

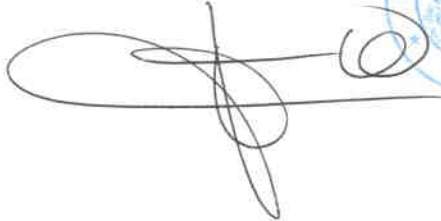
**Tarifs des concessions
du cimetière
communal**

.../...

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Marc SPERANDIO



Le Maire,

Christiane JEANFREU



REÇU A LA
S-PRÉFECTURE
E LIMOUX

22 NOV. 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Sous-Préfecture le : 22 NOV. 2024

De sa publication le : 22 NOV. 2024